



PRESTATIONS - TARIFS 2018 T.T.C.

TOUTE PRESTATION, OBJET DU PRESENT CONTRAT, DOIT ÊTRE REGLEE AU COMPTANT

GRUTAGES COMPRENANT LA LOCATION DU BER

POIDS	Mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, mise sur sangles *	Aller/retour dans les 24H **
jusqu'à 0,999 tonne	73,80	111,35
de 1,000 à 1,999 tonne	90,70	135,95
de 2,000 à 3,499 tonnes	129,45	194,25
de 3,500 à 4,999 tonnes	161,90	243,55
de 5,000 à 6,499 tonnes	189,10	283,65
de 6,500 à 7,999 tonnes	215,05	322,50
de 8,000 à 9,999 tonnes	261,55	392,30
de 10,000 à 11,999 tonnes	343,25	515,55
de 12,000 à 13,999 tonnes	429,95	644,95
de 14,000 à 15,999 tonnes	487,00	730,35
de 16,000 à 17,999 tonnes	544,00	815,85
de 18,000 à 19,999 tonnes	600,95	901,35
de 20,000 à 21,999 tonnes	659,25	989,45
de 22,000 à 23,999 tonnes	714,85	1 072,30
de 24,000 à 25,999 tonnes	771,85	1 157,80
Manutention de mât	41,50	la demi-heure indivisible
Grutage de moteur de moins de 500 Kgs (élévateur, 1 employé)	66,20	l'heure
Location de machine à caréner	23,35	forfait de 2H indivisible
	7,70	l'heure supplémentaire
Mise à disposition de personnel	45,35	L'heure indivisible
Pompage bateau		
Remorquage intérieur du port (long < 10 m)	36,75	Aller ou retour
Remorquage intérieur du port (long ≥ 10 m)	73,50	
Immobilisation de l'élévateur	137,25	L'heure indivisible
Location échafaudage	20,05	la journée indivisible
Autorisation d'occupation temporaire du quai pour manutention par des engins extérieurs au port		sur devis

* Mise sur sangles

Le navire est laissé sur les sangles de 11H30 à 14H. Entre 8H30 et 11H30, ou entre 14H30 et 17H, la manutention ne pourra excéder 1H, selon les disponibilités.

** Aller/retour

comprend la mise à terre et la mise à l'eau effectuées dans un délai n'excédant pas 24H

Du 01/01/18 inclus au 28/02/18 inclus et du 02/11/18 inclus au 31/12/18 inclus, il sera effectué une réduction de 50% sur le tarif de la mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, et aller/retour.

Le positionnement des sangles de levage se fait sous la responsabilité du propriétaire qui doit donner son accord avant levage. En cas d'absence de celui-ci, le port se trouve déchargé de toute responsabilité.

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN

CAT.	Long. Hors tout	Larg. maxi.	Contrat annuel, forfait hiver, mensuel	Passager***
			Tarif par nuit	
A ⁰	< 4,99 m	2m	8,65	17,30
A ¹	5 à 5,49 m	2m15	9,65	19,30
A ²	5,50 à 5,99 m	2m30	10,95	21,90
B	6 à 6,49 m	2m45	11,90	23,80
C	6,50 à 6,99 m	2m60	12,85	25,70
D	7 à 7,49 m	2m70	13,90	27,80
E	7,50 à 7,99 m	2m80	14,75	29,50
F	8 à 8,49 m	2m95	15,65	31,30
G	8,50 à 8,99 m	3m10	16,35	32,70
H	9 à 9,49 m	3m25	17,05	34,10
I	9,50 à 9,99 m	3m40	17,65	35,30
J	10 à 10,49 m	3m55	18,00	36,00
K	10,50 à 10,99 m	3m70	18,55	37,10
L	11 à 11,49 m	3m85	19,30	38,60
M	11,50 à 11,99 m	4m	19,95	39,90
N	12 à 12,99 m	4m30	21,05	42,10
O	13 à 13,99 m	4m60	21,70	43,40
P	14 à 14,99 m	4m90	22,55	45,10
Q	15 à 15,99 m	5m20	23,20	46,40
R	16 à 16,99 m	5m50	23,75	47,50

*** Stationnement sur terre-plein passager

Tout client bénéficiant du forfait journalier de mouillage ne règlera que le tarif terre-plein durant son stationnement sur le quai des manutentions.

Du 01/01/18 inclus au 28/02/18 inclus et du 02/11/18 inclus au 31/12/18 inclus, il sera effectué une réduction de 50% sur le tarif du stationnement sur le terre plein.

Pour les bateaux de l'estuaire, la réduction s'effectuera à l'année sur présentation d'un justificatif du port d'attache (facture de location d'emplacement, ou attestation).

Tout client ayant un contrat à l'année a droit à :

14 nuits de stationnement gratuites du 01/01/18 inclus au 28/02/18 inclus et du 02/11/18 inclus au 31/12/18 inclus, 7 nuits de stationnement gratuites Du 01/03/18 inclus au 01/11/18 inclus.

Au delà de 16m99 de long. H.T. réelle et 5m50 de large, par mètre de longueur et 0m30 de largeur supplémentaire	1,45	2,90
TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout X 1,5		

les gratuités de stationnement ne sont pas cumulables.